

Montréal, le 24 février 2017

Par courriel :

M...

Objet : Votre demande d'accès à des documents

M...,

La présente fait suite à votre demande d'accès reçue le 21 février 2017 visant à obtenir copie des documents suivants :

- Nombre de causes reportées à ce jour par le Tribunal administratif du travail en raison de la grève des juristes de l'État ;
- Veuillez, si possible, classer la nature de ces causes en catégories ou sous-groupes ;
- Si des coûts (peu importe la nature de ceux-ci) sont associés au report de ces causes, veuillez également en indiquer le total.

Pour répondre à votre demande, vous trouverez en annexe un tableau indiquant le nombre d'audiences remises ou annulées depuis le 24 octobre 2016 en raison de la grève des juristes de l'État. Elles sont classées en fonction des différentes divisions du Tribunal administratif du travail.

Quant aux coûts associés au report de ces causes, le Tribunal est dans l'impossibilité de les calculer et ne possède aucun document à ce sujet.

2/2

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, M..., mes salutations distinguées.

Original signé par :

Line Corriveau, secrétaire générale
Responsable de l'accès

p.j. : Tableau

ANNEXE

DIVISIONS	Nombre d'audiences remises ou annulées en raison de la grève des juristes de l'État (au 20 février 2017)
Santé et sécurité du travail	1 587
Relations du travail Services essentiels Construction et qualification professionnelle	727